



Saint Jean de Marsacq

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE MARSACQ DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 16
Date de la convocation : 11-09-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Lundi 16 septembre à 20h,

Le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE MARSACQ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE L'ARRAYADE, sous la présidence de Madame LIBIER Maïté, Le Maire.

Présents : M. LIBIER, Maire - M. WALLYN, C. WALTER, M. BELESTIN, M.C. LANZUTTI, Adjoint – S. HARGOUS, J. ALBUQUERQUE, JP. DUNOGUIEZ, A. DONGIEUX, M. CREPIN, E. ETCHART, S. LAFOURCADE, L. GRACIET, Conseillers Municipaux.

Excusés : JL. BELESTIN, S. DUPONT, J.P. LAGAIN

Pouvoirs : JL. BELESTIN à M. BELESTIN, S. DUPONT à M.C. LANZUTTI, JP. LAGAIN à M. LIBIER

Secrétaire : C. WALTER

Approbation du PV du 29 juillet 2024

- 1- PRET DE LA SALLE DES FETES A TITRE GRACIEUX
- 2- DEMANDE FIL MACS RENOVATION DES VESTIAIRES STADE
- 3- DEMANDE FIL MACS BATIMENTS
- 4- DEMANDE FIL MACS PAC ECOLE
- 5- DEMANDE SUBVENTION FIL MACS REFECTION PARKINGS
- 6- REVISION DES TARIFS GARDERIE ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV du 29 juillet 2024 à l'unanimité

D16_09_2024_01_PRET SALLE DES FETES A TITRE GRACIEUX

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une demande de prêt de la salle Fernand Sécheer.

Celle-ci émane de l'association autisme landes représentée sur la commune par Delphine Bloch. Cette association œuvre pour l'accompagnement des personnes avec autisme et leur famille, elle organise des réseaux de soutien et de partage du vécu, développe le dialogue avec des professionnelles et tente de favoriser l'inclusion scolaire des enfants autistes.

Cette association souhaite bénéficier de la salle pour organiser un samedi après-midi un Café Parents en janvier 2025.

Vu que la salle communale est mise à disposition gratuitement des associations communales.

Vu la demande déposée par l'association loi 1901 : Autisme Landes

Vu que l'objet de la demande n'a pas de but lucratif pour les associations demanderesse

Vu que des enfants et parents de la commune prendront part à cette journée et adhèrent à cette association

Madame le Maire sollicite le conseil afin de prêter la salle à titre gracieux à cette association loi 1901.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil décide

- De prêter la salle Fernand Sécheer exceptionnellement à titre gracieux,
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention avec les responsables des associations et d'assurer l'état des lieux avant et après la manifestation,
- D'autoriser Madame le Maire à demander le chèque de caution en cas d'incident pour assurer la remise en état des lieux,

D16_09_2024_02_ DEMANDE SUBVENTION FIL A LA MACS RENOVATION VESTIAIRES STADE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention peut être demandée auprès de la MACS afin de financer les 50% restant à charge sur le financement de la rénovation des vestiaires du stade.

Prix de revient		Financement	
	Total		H.T.
Douches	5 495,90	FCTVA 16.40%	3 224,80
Carrelage	1 600,10	FIL VERT 50% du H.T.	9 831,71
Chape sols	8 510,00	Reste à charge de la commune	9 831,71
Peinture poteaux	161,40	MACS FIL 50%	4 915,86
Location nacelle	287,00		
Electricité	209,83	Reste à charge commune	4 770,74
Chauffage	3 399,19		
TVA	3 079,69		
Total	19 663,42	Total	22 743,11

Il est donc proposé au Conseil de demander **une subvention de 9 831.71 € dans le cadre du FIL VERT et 4 915.85 € pour le FIL à MACS** dans le cadre de la rénovation des vestiaires du stade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de subvention à la MACS
- Autorise Mme Le maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

D16_09_2024_03_ DEMANDE SUBVENTION FIL A LA MACS ENTRETIEN ET SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention peut être demandée auprès de la MACS afin de financer les 50% restant à charge sur le financement de la réfection des bâtiments communaux.

En effet, 2 velux ont été changés car ils prenaient l'eau, le toit du bâtiment hébergeant Lous Balens (association des anciens) a dû être rénové, ainsi que l'alarme de la mairie qui ne fonctionnait plus. Enfin il a fallu changer les barillets de l'école maternelle visitée à plusieurs reprises.

Prévisionnel			
Prix de revient		Financement	
H.T.		FCTVA 16.4%	
Velux	2 450.00		
Toit Lous Balens	1 832.00	MACS FIL 50% du H.T.	15 695.29
Alarme	3 324.84		
Barillets école	248.74		
Fosse septiques Maison de la Chasse	15 120.00		
Réparation toit église	8 515.00		
TVA	4 602.92	Reste à charge de la commune	15 150.15
Total	31 390.58	Total	35 993.50

Il est donc proposé au Conseil de demander **une subvention de 15 695.29 € dans le cadre du FIL MACS** pour l'entretien et la sécurisation des bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de subvention à la MACS
- Autorise Mme Le maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

D16_09_2024_04_ DEMANDE SUBVENTION FIL A LA MACS REFECTION PARKINGS

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention peut être demandée auprès de la MACS dans le cadre du FIL VERT et du FIL pour les travaux de mise en état de l'entrée du parking du clos des Lilas suite à des travaux de réfection du réseau d'eau ainsi que l'aménagement de la dalle pour accueillir le point tri route de la Plante.

Prévisionnel			
Prix de revient		Financement	
		FCTVA 16.4%	
			1 702.53
Béton point tri	331.76		
Réalisation aire	4 960.50	FIL MACS 50%	5 190.63
Réseau AEP Sogeba	3 037.00		
Réfection entré Résidence	2 052.00		
TVA	2 076.25		
H.T.	10 381.26	Reste à charge de la commune	5 564.35
Total	12 457.51	Total	12 457.51

Il est donc proposé au Conseil de demander **une subvention de 5 190.63 € dans le cadre du FIL MACS** pour la réfection de la voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de subvention à la MACS
- Autorise Mme Le maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

D00_09_2024_05_ DEMANDE SUBVENTION FIL A LA MACS POUR LA PAC ECOLE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une subvention a été demandée à l'état dans le cadre de la DETR en début d'année pour la pompe à chaleur de l'école, la notification pour une subvention de 18 970.00 € nous a été adressé. La commune peut demander d'autres subventions auprès de MACS dans le cadre du FIL VERT et du FIL.

Prévisionnel			
Prix de revient		Financement	
		FCTVA 16.4%	10 069.46
POMPE A CHALEUR ECOLE	55 585.34	DETR	18 970.00
		DEPARTMENT 20%	12 279.82
VOLETS ROULANTS	5813.78	<i>Reste à charge commune</i>	<i>30 149.30</i>
		FIL VERT 50%	15 074.65
		<i>Reste à charge commune</i>	<i>15 074.65</i>
		FIL MACS (7.87%)	4 831.20
TVA	12 105.83		
	H.T. 61 399.12	<i>Reste à charge de la commune 20%</i>	12 279.82
Total	73 504.95	Total	73 504.95

Il est donc proposé au Conseil de demander **une subvention de 15 074.65 € € dans le cadre du FIL VERT et 4 831.20 € pour le FIL MACS** pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de subvention à la MACS
- Autorise Mme Le maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

D16_09_2024_06_ REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE MATIN ET SOIR ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Maire rappelle au Conseil que les tarifs du périscolaire n'ont pas été revus depuis 2019.

Sachant que le nombre d'enfants progresse et qu'il y a des enfants a besoin particulier, le besoin en animateurs est en augmentation également.

Elle propose de faire les modifications suivantes qui seront intégrés dans le règlement intérieur :

Anciens

Quotient familial	Matin	Soir	Semaine complète	2ème enfant (-30%)	3ème enfant (-40%)
de 0 à 560 €	0,80 €	1,70 €	10,00 €	7 €	6 €
de 561 à 820 €	0,90 €	1,80 €	10,80 €	7,56 €	6,48 €
de 821 à 1050 €	1,00 €	1,90 €	11,60 €	8 €	7 €
Plus de 1050 €	1,10 €	2,00 €	12,40 €	8,68 €	7,44 €

Nouveaux

Quotient familial	Matin	Soir	Semaine complète	2ème enfant (-30%)	3ème enfant (-40%)
de 0 à 499 €	1,10 €	2,20 €	13,20 €	9 €	8 €
de 500 à 799 €	1,20 €	2,40 €	14,40 €	10 €	9 €
de 800 à 1099 €	1,30 €	2,60 €	15,60 €	11 €	9 €
de 1100 à 1499 €	1,40 €	2,80 €	16,80 €	12 €	10€
Plus de 1500 €	1,50 €	3,00 €	18,00 €	13 €	11 €

De plus, il est décidé d'appliquer une pénalité de 5€ pour tout retard après 18H30, ainsi qu'une pénalité de 1,50€ pour tout enfant présent mais non inscrit, ou pour tout enfant inscrit mais absent.

Après en avoir délibéré, avec 1 abstention (JP. DUNOGUIEZ) et 1 voix contre (S. DUPONT) :

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette révision des tarifs de la garderie et au règlement intérieur

QUESTIONS DIVERSES

- SDIS des Landes

Par courrier du 10 septembre, le président du conseil d'administration du SDIS et le président de l'AML nous font part des difficultés rencontrées pour la gestion de ce service.

Les recettes de ce budget sont quasiment exclusivement issues des collectivités territoriales hormis quelques emprunts et quelques prestations payantes. Le modèle budgétaire en vigueur depuis 2002, ne permet plus la mise en adéquation entre les besoins et les moyens financiers.

En attendant d'éventuelles mesures nationales, faisant évoluer le cadre législatif et réglementaire, des solutions immédiates doivent être trouvées : cela passe par un appel au secours lancé aux communes qui passera par une contribution complémentaire sur 3 ans. Pour notre commune, ce sera 3 369 € en 2025, 4 212 € en 2026 et 5 054 € en 2027. Les critères pour la répartition de cette contribution est la même que pour la contribution annuelle : critère de la population 60% et critère potentiel fiscal pour 40%

- **Voirie**

Un budget voirie avait été alloué pour la commune pour la requalification de le voirie (2/3 communauté et 1/3 commune)

L'enveloppe prévue n'a pas été consommée, le service voirie de MACS fait une étude pour la réfection du trottoir allant de la mairie à Mounagré. Lorsque le devis sera étudié, le conseil pourra se prononcer pour la faisabilité ou pas de cet aménagement. (Changer certaines bordures pour permettre la déambulation des poussettes, déambulateur, chaises roulantes).

Une réunion pérennité de la voirie se tiendra en mairie le 8 octobre 2024 à 13H30

- **Etude de programmation :**

Réunion mercredi 25 septembre avec le service économique de MACS. Ce dispositif s'inscrit dans le projet de territoire.

Il s'agit de donner une suite à l'étude menée par MACS dans l'objectif d'établir un état des lieux du commerce et des services existants, d'identifier et de flécher les activités souhaitables à accueillir dans les centres bourgs.

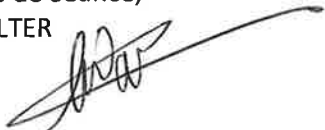
➔ Adaptation du PLUI, profiter de l'ingénierie de projet et enquête de programmation réalisés par MACS pour envisager des plans de réserve foncière, dispositif d'aide pour financer le développement des centres bourgs

- **Séminaire des élus** : il aura lieu le samedi 12 octobre à Macs. Pensez à vous inscrire.

- **Gestion de la forêt** : prévoir une réunion avec DFCI rapidement pour prévoir le nettoyage de la forêt afin de procéder au marquage des pins : un plan de gestion à respecter. De plus, des pins sont malades et il est urgent de faire quelque chose.

Séance levée à 20h40

La Secrétaire de Séance,
Corinne WALTER



Le Maire,
Maïté LIBIER

